COUP D'ŒIL SUR L'ACTU RH

2022 n°16

BON À SAVOIR

- **Projet de loi sur le Pouvoir d'achat /** Le projet de loi est actuellement entre les mains du Sénat. Une adoption du texte pourrait intervenir début août et la plupart des mesures qu'il contient entrerait en vigueur à la rentrée. Les mesures phares : pérennisation de la prime pouvoir d'achat (Prime MACRON ou PEPA) qui serait rebaptisée « Prime de Partage de la Valeur » / Simplification du dispositif « intéressement » / Forte incitation des branches à négocier sur les salaires minima. Plus de précisions seront apportées dans notre prochain numéro.

- ***Lutte contre le COVID-19 /*** les dispositifs spécifiques d'activité partielle (garde d'enfants et personnes vulnérables) prendront fin le 31.07.2022 (**Questions-réponses du Ministère du travail mis à jour le 04.07.2022**). Rappel : Depuis le 01.07 .2022, il n'y a plus de conditions dérogatoires d'utilisation des titres-restaurants **(Site du Ministère de l'Economie : Titres-restaurant : les 5 informations à connaître du 29 .06.2022)**

- ***Représentant du personnel et obligation de discrétion /*** Aux termes de l'article L. 2342-10, 2°, du code du travail, les membres du comité d'entreprise européen sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par l'employeur. Si le salarié manque à cette obligation, il peut être sanctionné ! **(arrêt de la cour de cassation du 15.06.2022 n°21-10366)**

- **Aides à l'embauche des alternants /** Deux décrets du 29.06.2022 **(N°2022-957 et 2022-958)** prolongent l'aide exceptionnelle jusqu'au 31.12.2022 et adaptent l'aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de longue durée en contrat de professionnalisation.

- **SMIC** / Une nouvelle revalorisation du SMIC de 2,01% annoncée au 01.08.2022.

- ***Congé paternité /*** Une déclaration des dates auprès de la CPAM, simplifiée depuis le 01.07.2022 **(Actualité Ameli du 12.07.2022)**

ALERTES POINTS DE VIGILANCE

- ***Bonus-malus sur la contribution chômage /*** Le site des Urssaf précise les modalités d'entrée en vigueur du dispositif (**Actualités du 13.07.2022 et du 28.06.2022**). La notification des taux modulés se fera entre le 1er et le 5 septembre 2022 ! Les entreprises concernées par la modulation du taux de contribution d'assurance chômage ont reçu un courrier les informant de leur éligibilité en juillet 2021, et un courrier de rappel le 27 juin 2022.

- ***Les actualités du BOSS /*** De nombreuses **mises à jour au 01.07.2022** :
  - Modification du calcul du SMIC à prendre en compte pour la réduction FILLON en présence de salaires inférieurs au SMIC,
  - Modalités de preuve de la non prise en charge des frais de carburant en matière de véhicule de fonction,
  - Frais professionnels et outils de travail,
  - Heures supplémentaires, …

Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?

- ***Embauche et obligation d'information du salarié (mais aussi des stagiaires et apprentis) /*** Faites le point sur les informations que vous transmettez à vos salariés lors de leur recrutement ! Au 1er août 2022, de nouvelles règles issues de la **directive n° 2019/1152 du 20 juin 2019** s'appliquent.

2, rue Henri Dunant
57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ
Tel : +33 (0)3.87.17.42.80
E-mail : elide@elideavocats.com
Site : http//www.elideavocats.fr

Publication du **29/07/2022**
Tous droits réservés - élide©

élide Société d'Avocats